



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Vérification de la conformité des bénéficiaires des accords de contribution du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver

Bureau du dirigeant principal de la vérification et de
l'évaluation

Direction des services de vérification et d'assurance

Octobre 2010



This publication is also available in English.

Cette publication est disponible sur demande en médias substitués.

Cette publication est disponible en formats PDF et HTML à l'adresse internet suivante : <http://www.pch.gc.ca>

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010.

No de cat. : CH4-147/1-2010F-PDF

ISBN : 978-1-100-96296-2

Table des matières

Sommaire	1
1. Introduction.....	9
1.1 Autorisation du projet	9
1.2 Contexte.....	9
2. Objectifs	11
3. Portée.....	12
4. Approche et méthodologie.....	13
5. Observations et recommandations	15
5.1 Les fonds versés au COVAN en vertu des accords de contribution ont été utilisés aux fins prévues, et les dépenses engagées sont déclarées dans les rapports appropriés, liés aux projets et admissibles pour le financement du ministère du Patrimoine canadien.....	15
5.2 Le COVAN a respecté les modalités des accords de contribution, y compris les exigences de production de rapports.....	19
Annexe A – Critères de vérification.....	21
Annexe B-1 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Programme d’aménagement des sites (Projet d’immobilisations).....	26
Annexe C-1 : Explication des montants non vérifiés du Programme d’aménagement des sites (Projet d’immobilisations)	28
Annexe D-1 : Explication des ajustements après vérification pour le Programme d’aménagement des sites (Projet d’immobilisations)	30
Annexe B-2 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Projet paralympique.....	31
Annexe C-2 : Explication des reclassifications et des ajustements après vérification pour le Projet paralympique	35
Annexe B-3 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Projet de signalisation bilingue	37
Annexe C-3 : Explication des ajustements après vérification pour le Projet de signalisation bilingue.....	39
Annexe B-4 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Projet des relais des flammes olympique et paralympique	40
Annexe C-4 : Explication des ajustements après vérification pour le Projet des relais des flammes olympique et paralympique	41
Annexe B-5 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Projet de la cérémonie d’ouverture des Jeux olympiques d’hiver	42
Annexe C-5 : Explication des montants non vérifiés du Projet de la cérémonie d’ouverture des Jeux olympiques d’hiver	43
Annexe D-5 : Explication des ajustements après vérification pour le Projet de la cérémonie d’ouverture des Jeux olympiques d’hiver	44
Annexe B-6 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Projet des cérémonies de remise des médailles	45
Annexe C-6 : Explication des ajustements après vérification pour le Projet des cérémonies de remise des médailles	46
Annexe B-7 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Projet CODE Canada.....	47
Annexe C-7 : Explication des ajustements après vérifications pour le Projet CODE Canada	48

Sommaire

Introduction

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN) a été fondé le 30 septembre 2003. Son mandat consiste à favoriser et à promouvoir le développement du sport au Canada par la planification, l'organisation, le financement et la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Le COVAN est encadré par un conseil d'administration composé de 20 membres nommés par le gouvernement du Canada, la Province de la Colombie-Britannique, la Ville de Vancouver, la Municipalité de villégiature de Whistler, le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien et les Premières nations locales.

La contribution de 290 millions de dollars destinée au Programme d'aménagement des sites des Jeux d'hiver de 2010 (Projet d'immobilisations) constitue la principale portion de l'investissement fédéral dans les Jeux d'hiver de 2010. Le ministère du Patrimoine canadien est l'unique bailleur de fonds fédéral pour le Projet d'immobilisations. La Colombie-Britannique a également fourni une somme équivalente pour le projet.

De plus, la contribution versée au COVAN par le ministère du Patrimoine canadien pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 incluait des fonds pour le Projet paralympique, le Projet de signalisation bilingue, le Projet des relais des flammes olympique et paralympique, le Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver, le Projet des cérémonies de remise des médailles et le Projet CODE¹ Canada.

Vérifications antérieures

Deux vérifications des accords de contribution du COVAN pour le Projet d'immobilisations avaient été effectuées par la Direction des services de vérification et d'assurance du ministère du Patrimoine canadien. La première vérification portait sur les dépenses engagées par le COVAN pour les exercices 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006, pour lesquels des fonds de 3 575 000 \$, de 3 700 000 \$ et de 32 050 000 \$ respectivement ont été octroyés en application de trois accords de contribution distincts. La deuxième vérification portait sur les dépenses encourues par le COVAN pour les exercices 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009, pour lesquels des fonds de 106 910 000 \$, de 108 210 000 \$ et de 24 763 000 \$ respectivement ont été octroyés en application de trois accords de contribution distincts.

Vérification actuelle de la conformité des bénéficiaires

La vérification actuelle de la conformité des bénéficiaires vise les mêmes objectifs pour chacun des projets pour lesquels le ministère du Patrimoine canadien a signé un accord de contribution avec le COVAN, qui vise à fournir à la haute direction du Ministère l'assurance que :

¹ L'édition numérique de l'Olympiade culturelle

- les fonds versés au COVAN ont été utilisés aux fins prévues dans les accords de contribution;
- les dépenses engagées sont déclarées dans les rapports appropriés, liés aux projets et admissibles pour le financement du ministère du Patrimoine canadien;
- le COVAN a respecté les modalités des accords de contribution, y compris les exigences de production de rapports.

La portée de la vérification pour chacun des sept projets est décrite ci-dessous :

	Nombre d'accords de contribution	Période visée par les accords de contribution	Contribution prévue au budget de Patrimoine canadien pour la période faisant l'objet de la vérification
Projet d'immobilisations	1	du 1 ^{er} avril 2009 au 30 septembre 2010	10 792 000 \$
Projet paralympique	2	du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2010	32 000 000 \$ ²
Projet de signalisation bilingue	1	du 1 ^{er} avril 2009 au 30 septembre 2010	550 000 \$
Projet des relais des flammes olympique et paralympique	1	du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	15 000 000 \$
Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver	1	du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2010	20 000 000 \$
Projet des cérémonies de remise des médailles	1	du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	275 000 \$
Projet CODE Canada	1	du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	400 000 \$

Le travail de vérification sur place a été réalisé en mai et en juin 2010 à l'administration centrale du ministère du Patrimoine canadien et dans les locaux du COVAN à Vancouver en Colombie-Britannique.

Principales constatations

Projet d'immobilisations, Projet paralympique, Projet des relais des flammes olympique

² Deux accords de contribution avec modifications ont permis un financement pour les exercices du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 et du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010, pour lesquels une somme de 32 millions de dollars en contribution a été prévue au budget (1,442 million de dollars, 5,062 millions de dollars et le solde impayé pour chacun des exercices).

***et paralympique, Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver et
Projet CODE Canada***

L'équipe de vérification a confirmé que le bénéficiaire a utilisé la totalité des fonds accordés par le ministère du Patrimoine canadien conformément aux accords de contribution. Les fonds versés au COVAN, selon les modalités des accords de contribution compris dans la portée de la vérification, étaient admissibles et ils ont été utilisés aux fins prévues. Les dépenses engagées dans la réalisation des projets financés ont été déclarées dans les rapports appropriés, liés aux projets et admissibles pour le financement du ministère du Patrimoine canadien.

Projet de signalisation bilingue

L'équipe de vérification a conclu que, au moment où le travail sur place a été effectué, le bénéficiaire n'avait pas utilisé tous les fonds octroyés par le ministère du Patrimoine canadien conformément à l'accord de contribution. Toutefois, il reste des dépenses à déclarer avant le 30 septembre 2010. L'équipe de vérification a confirmé que le montant total des dépenses admissibles pour lesquelles des fonds ont été accordés au COVAN selon les modalités des accords de contribution et compris dans la portée de la vérification a été utilisé aux fins prévues. Les dépenses engagées dans la réalisation des projets financés ont été déclarées dans les rapports appropriés, liés aux projets et admissibles pour le financement du ministère du Patrimoine canadien.

Projet des cérémonies de remise des médailles

L'équipe de vérification a conclu que le bénéficiaire n'a pas utilisé tous les fonds accordés par le ministère du Patrimoine canadien conformément à l'accord de contribution. Le ministère du Patrimoine canadien demandera un remboursement au COVAN. L'équipe de vérification a confirmé que le montant total des dépenses admissibles pour lesquelles des fonds ont été accordés au COVAN selon les modalités des accords de contribution compris dans la portée de la vérification a été utilisé aux fins prévues. Les dépenses engagées dans la réalisation des projets financés ont été déclarées dans les rapports appropriés, liés aux projets et admissibles pour le financement du ministère du Patrimoine canadien.

Les sept projets

L'équipe de vérification a confirmé que le COVAN s'est conformé aux exigences de production de rapports et aux autres modalités des accords de contribution pour chacun des projets vérifiés.

Recommandations

Puisque le COVAN a été fondé pour planifier, organiser, financer et monter les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 et puisque les Jeux se sont produits, les activités du COVAN liées aux Jeux cessent et devraient être entièrement complétées en début d'année 2011, aucune recommandation n'a été adressée au COVAN.

L'équipe de vérification a toutefois noté des secteurs pour lesquels les pratiques et méthodes de gestion au sein du ministère du Patrimoine canadien pourraient être améliorées pour les activités futures. Il est recommandé que :

1. Le directeur général, Direction générale de la gestion financière, devrait préciser les exigences en matière de gestion comptable, de rapprochement des comptes et de rapports qui sont associées aux revenus de commandite payés à l'aide de biens et services (apports en nature), et les spécifier dans l'accord de contribution;
2. Le directeur général, Direction générale de la gestion financière, devrait encourager les programmes à utiliser des accords pluriannuels pour les projets similaires qui s'étendent sur plusieurs années.

Énoncé d'assurance

Selon mon jugement professionnel en tant que dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, j'estime que les procédures de vérification qui ont été menées sont suffisantes et adéquates et que les éléments de preuve recueillis soutiennent l'opinion fournie dans le présent rapport. Celle-ci s'appuie sur la comparaison des conditions de l'époque et des critères de vérification préétablis qui ont été acceptés par la direction. L'opinion ne porte que sur l'entité examinée, compte tenu de la portée de la vérification, telle qu'elle est indiquée dans le présent document. Les éléments de preuve ont été recueillis conformément à la politique, aux directives et aux normes du Conseil du Trésor en matière de vérification interne, et les procédures adoptées sont conformes aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Les éléments de preuve réunis sont suffisants pour convaincre la haute direction du bien-fondé de l'opinion découlant de la vérification de la conformité des bénéficiaires.

Opinion de vérification

Objet : Programme d'aménagement des sites (Projet d'immobilisations)

L'équipe de vérification a vérifié les dépenses de projet engagées par le COVAN dans le cadre de l'accord de contribution pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2009 et le 30 avril 2010 afin d'assurer la conformité aux modalités de l'accord de contribution daté le 16 septembre 2008 et aux dispositions connexes. Il incombe à la direction du COVAN de préparer les rapports financiers du projet. La responsabilité de l'équipe de vérification consiste à exprimer une opinion sur l'information financière en se fondant sur la vérification effectuée.

À mon avis, le montant vérifié de 9 642 155 \$ donne, à tous les égards important, une image fidèle des dépenses admissibles engagées pour la période allant du 1^{er} avril 2009 au 30 avril 2010, conformément aux modalités financières de l'accord de contribution. Les renseignements à l'appui et les commentaires concernant les ajustements après vérification se trouvent aux annexes B-1, C-1 et D-1. Le COVAN a aussi respecté les autres modalités des accords de contribution, y compris les exigences de production de rapports jusqu'au 30 avril, 2010.

Objet : Projet paralympique

L'équipe de vérification a vérifié les dépenses de projet engagées par le COVAN dans le cadre de deux accords de contribution, le premier pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, et le second du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010, afin d'assurer la conformité aux modalités des accords de contribution datés le 31 mars 2008 et le 16 septembre 2008 respectivement ainsi qu'aux dispositions connexes. Il incombe à la direction du COVAN de préparer les rapports financiers du projet. La responsabilité de l'équipe de vérification consiste à exprimer une opinion sur l'information financière en se fondant sur la vérification effectuée.

À mon avis, les montants vérifiés de 1 430 478 \$ pour l'exercice du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, de 2 956 522 \$ pour l'exercice du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 et de 142 546 036 \$ pour l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des dépenses admissibles engagées conformément aux modalités financières des accords de contribution. Les renseignements à l'appui et les commentaires concernant les ajustements après vérification se trouvent aux annexes B-2 et C-2. Le COVAN a aussi respecté les autres modalités des accords de contribution, y compris les exigences de production de rapports.

Objet : Projet de signalisation bilingue

L'équipe de vérification a vérifié les dépenses de projet engagées par le COVAN dans le cadre de l'accord de contribution pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2009 et le 30 avril 2010 afin d'assurer la conformité aux modalités de l'accord de contribution daté le 31 mars 2010 et aux dispositions connexes. Il incombe à la direction du COVAN de préparer les rapports financiers du projet. La responsabilité de l'équipe de vérification consiste à exprimer une opinion sur l'information financière en se fondant sur la vérification effectuée.

À mon avis, le montant vérifié de 376 875 \$ donne, à tous les égards important, une image fidèle des dépenses admissibles engagées pour la période allant du 1^{er} avril 2009 au 30 avril 2010 conformément aux modalités financières de l'accord de contribution. Les renseignements à l'appui et les commentaires concernant les ajustements après vérification se trouvent aux annexes B-3 et C-3. Le COVAN a aussi respecté les autres modalités des accords de contribution, y compris les exigences de production de rapports jusqu'au 30 avril, 2010.

Objet : Projet des relais des flammes olympique et paralympique

L'équipe de vérification a vérifié les dépenses de projet engagées par le COVAN dans le cadre de l'accord de contribution pour l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 afin d'assurer la conformité aux modalités de l'accord de contribution daté le 9 septembre 2009 et aux dispositions connexes. Il incombe à la direction du COVAN de préparer les rapports financiers du projet. La responsabilité de l'équipe de vérification consiste à exprimer une opinion sur l'information financière en se fondant sur la vérification effectuée.

À mon avis, le montant vérifié de 17 710 059 \$ donne, à tous les égards important, une image fidèle des dépenses admissibles engagées pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 conformément aux modalités financières de l'accord de contribution. Les renseignements à l'appui et les commentaires concernant les ajustements après vérification se trouvent aux annexes B-4 et C-4. Le COVAN a aussi respecté les autres modalités des accords de contribution, y compris les exigences de production de rapports.

Objet : Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver

L'équipe de vérification a vérifié les dépenses de projet engagées par le COVAN dans le cadre de l'accord de contribution pour les exercices compris entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2010 afin d'assurer la conformité aux modalités de l'accord de contribution daté le 30 mars 2009 et aux dispositions connexes. Il incombe à la direction du COVAN de préparer les rapports financiers du projet. La responsabilité de l'équipe de vérification consiste à exprimer une opinion sur l'information financière en se fondant sur la vérification effectuée.

À mon avis, le montant vérifié de 42 832 544 \$ donne, à tous les égards important, une image fidèle des dépenses admissibles engagées pour les exercices compris entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2010 en application des modalités financières de l'accord de contribution. Les renseignements à l'appui et les commentaires concernant les ajustements après vérification se trouvent aux annexes B-5, C-5 et D-5. Le COVAN a aussi respecté les autres modalités des accords de contribution, y compris les exigences de production de rapports.

Objet : Projet des cérémonies de remise des médailles

L'équipe de vérification a vérifié les dépenses de projet engagées par le COVAN dans le cadre de l'accord de contribution pour l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 afin d'assurer la conformité aux modalités de l'accord de contribution daté le 4 février 2010. Il incombe à la direction du COVAN de préparer les rapports financiers du projet. La responsabilité de l'équipe de vérification consiste à exprimer une opinion sur l'information financière en se fondant sur la vérification effectuée.

À mon avis, le montant vérifié de 194 502 \$ donne, à tous les égards important, une image fidèle des dépenses admissibles engagées pour l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 conformément aux modalités financières de l'accord de contribution. Les renseignements à l'appui et les commentaires concernant les ajustements après vérification se trouvent aux annexes B-6 et C-6. Le COVAN a aussi respecté les autres modalités des accords de contribution, y compris les exigences de production de rapports.

Objet : Projet CODE Canada

L'équipe de vérification a vérifié les dépenses de projet engagées par le COVAN dans le cadre de l'accord de contribution pour l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 afin d'assurer la conformité aux modalités de l'accord de contribution daté le 28 octobre 2009 et aux dispositions connexes. Il incombe à la direction du COVAN de préparer les rapports financiers du projet. La responsabilité de l'équipe de vérification consiste à exprimer une opinion sur l'information financière en se fondant sur la vérification effectuée.

À mon avis, le montant vérifié de 1 065 558 \$ donne, à tous les égards important, une image fidèle des dépenses admissibles engagées pour l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 conformément aux modalités financières de l'accord de contribution. Les renseignements à l'appui et les commentaires concernant les ajustements après vérification se trouvent aux annexes B-7 et C-7. Le COVAN a aussi respecté les autres modalités des accords de contribution, y compris les exigences de production de rapports.

Original signé par :

Richard Willan

Dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation

Membres de l'équipe de vérification

Claude Bélisle – Directeur intérimaire

Joëlle Huneault – Agente de projet de vérification

Avec l'aide de ressources externes

1. Introduction

1.1 Autorisation du projet

L'autorisation de mener le projet de vérification de la conformité des bénéficiaires découle du Plan pluriannuel de vérification axé sur le risque de 2010-2011 à 2014-2015 du ministère du Patrimoine canadien, qui a été examiné par le Comité ministériel de vérification en février 2010 et approuvé par la sous-ministre.

1.2 Contexte

Le 14 novembre 2002, toutes les parties concernées par le processus de candidature des Jeux d'hiver de 2010 ont signé une entente multipartite décrivant les rôles et responsabilités de chacune. Ces parties étaient la ministre du Patrimoine canadien, la Province de la Colombie-Britannique, la Ville de Vancouver, la Municipalité de villégiature de Whistler, le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien et la Société de la candidature de Vancouver 2010.

Le 2 juillet 2003, lors de leur 115^e Session tenue à Prague, les membres du Comité international olympique ont choisi Vancouver comme ville-hôte des Jeux d'hiver de 2010.

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver (COVAN) a été fondé le 30 septembre 2003. Son mandat consiste à favoriser et à promouvoir le développement du sport au Canada par la planification, l'organisation, le financement et la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

Le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver et la Direction des cérémonies et des événements de Vancouver 2010, qui relèvent du ministère du Patrimoine canadien, sont les interlocuteurs principaux du gouvernement du Canada en ce qui concerne sa participation aux Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver et Whistler. Ils travaillent en étroite collaboration avec le COVAN et avec les principaux groupes d'intervenants des Jeux afin de fournir la direction, des conseils et de leur assurer un service de secrétariat dans le cadre des divers projets et initiatives interministériels et intergouvernementaux liés aux Jeux d'hiver de 2010.

Vérifications antérieures

Deux vérifications des accords de contribution du COVAN pour le Projet d'immobilisations avaient été effectuées par la Direction des services de vérification et d'assurance du ministère du Patrimoine canadien.

La première vérification portait sur les dépenses engagées par le COVAN pour les exercices du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004, du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 et du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, pour lesquels des fonds de 3 575 000 \$, de 3 700 000 \$ et

de 32 050 000 \$ respectivement ont été octroyés en application de trois accords de contribution distincts. Les vérificateurs avaient constaté que le COVAN était bien administré et qu'il avait mis en place des pratiques de gestion appropriées. Ils avaient également constaté que les fonds accordés en application des accords de contribution avaient été utilisés aux fins prévues. Des problèmes mineurs avaient été relevés en ce qui concerne les pièces justificatives pour les dépenses admissibles engagées, ainsi que les exigences de production de rapports et la comptabilisation des dépenses à la fin des exercices concernée.

La deuxième vérification portait sur les dépenses engagées par le COVAN pour les exercices du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 et du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, pour lesquels des fonds de 106 910 000 \$, de 108 210 000 \$ et de 24 763 000 \$ respectivement ont été octroyés en application de trois accords de contribution distincts. Toutes les recommandations de la première vérification avaient été mises en œuvre et aucune nouvelle recommandation n'a été formulée.

Vérification actuelle de la conformité des bénéficiaires

La vérification actuelle de la conformité des bénéficiaires du COVAN porte sur l'examen des dépenses engagées par le COVAN, pour lesquelles il a reçu des fonds destinés au Projet d'immobilisations et à six projets culturels et liés aux cérémonies, en application des accords de contribution mentionnés ci-dessous. Les Jeux olympiques d'hiver se sont déroulés du 12 au 28 février 2010, et les Jeux paralympiques d'hiver se sont déroulés du 12 au 21 mars 2010.

Programme d'aménagement des sites (Projet d'immobilisations)

Le gouvernement du Canada a annoncé une contribution de 290 millions de dollars au COVAN dans le cadre de six accords de contribution couvrant la période comprise entre le 1^{er} avril 2003 et le 30 septembre 2010 à l'appui du Projet d'immobilisations. Ce projet bénéficiait d'une somme égale de la part de la Province de la Colombie-Britannique.

Projet paralympique

Le gouvernement du Canada a annoncé une contribution de 32 millions de dollars au COVAN dans le cadre de deux accords de contribution couvrant les exercices compris entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2010 à l'appui des Jeux paralympiques d'hiver.

Projet de signalisation bilingue

Le gouvernement du Canada a annoncé une contribution de 550 000 \$ au COVAN dans le cadre d'un accord de contribution couvrant la période du 1^{er} avril 2009 au 30 septembre 2010 à l'appui du Projet de signalisation bilingue. Ce projet finançait l'installation d'enseignes bilingues aux sites des Jeux.

Projet des relais des flammes olympique et paralympique

Le gouvernement du Canada a annoncé une contribution de 15 millions de dollars au COVAN dans le cadre d'un accord de contribution couvrant l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 à l'appui des relais des flammes olympique et paralympique. Le relais de la flamme olympique a commencé à Victoria le 30 octobre 2009 et s'est terminé à Vancouver le 12 février 2010. Le relais de la flamme paralympique s'est déroulé du 3 au 12 mars 2010.

Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver

Le gouvernement du Canada a annoncé une contribution de 20 millions de dollars au COVAN dans le cadre d'un accord de contribution couvrant les exercices comprise entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2010, à l'appui de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver tenue le 12 février 2010 à BC Place, à Vancouver.

Projet des cérémonies de remise des médailles

Le gouvernement du Canada a annoncé une contribution de 275 000 \$ au COVAN dans le cadre d'un accord de contribution couvrant l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 à l'appui du Projet des cérémonies de remise des médailles, pendant lesquelles avait lieu la remise des médailles.

Projet CODE Canada

Le gouvernement du Canada a annoncé une contribution de 400 000 \$ au COVAN dans le cadre d'un accord de contribution couvrant l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 pour le Projet CODE Canada.

2. Objectifs

La vérification actuelle de la conformité des bénéficiaires vise les mêmes objectifs pour chacun des projets pour lesquels le ministère du Patrimoine canadien a signé un accord de contribution avec le COVAN, qui vise à fournir à la haute direction du Ministère l'assurance que :

- les fonds versés au COVAN ont été utilisés aux fins prévues dans les accords de contribution;
- les dépenses engagées sont déclarées dans les rapports appropriés, liés aux projets et admissibles pour le financement du ministère du Patrimoine canadien;
- le COVAN a respecté les modalités des accords de contribution, y compris les exigences de production de rapports.

3. Portée

La portée de la vérification pour chacun des sept projets est décrite ci-dessous :

	Nombre d'accords de contribution	Période visée par les accords de contribution	Contribution prévue au budget de Patrimoine canadien pour la période faisant l'objet de la vérification
Projet d'immobilisations	1	du 1 ^{er} avril 2009 au 30 septembre 2010	10 792 000 \$
Projet paralympique	2	du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2010	32 000 000 ³ \$
Projet de signalisation bilingue	1	du 1 ^{er} avril 2009 au 30 septembre 2010	550 000 \$
Projet des relais de la flamme	1	du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	15 000 000 \$
Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver	1	du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2010	20 000 000 \$
Projet des cérémonies de remise des médailles	1	du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	275 000 \$
Projet CODE Canada	1	du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	400 000 \$

L'équipe de vérification n'a pas examiné la conformité aux exigences en matière de langues officielles des accords de contribution, car le commissaire aux langues officielles du gouvernement du Canada s'en est chargé et a fait rapport à ce sujet.

Le travail a été effectué en mai et en juin à l'administration centrale du ministère du Patrimoine canadien et dans les locaux du COVAN à Vancouver en Colombie-Britannique.

³ Deux accords de contribution avec modifications ont permis un financement pour les exercices du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 et du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010, pour lesquels une somme de 32 millions de dollars en contribution a été prévue au budget (1,442 million de dollars, 5,062 millions de dollars et le solde impayé pour chacun des exercices).

4. Approche et méthodologie

4.1 Approche et méthodologie générales de la vérification

La vérification de la conformité des bénéficiaires des accords de contribution du COVAN s'est déroulée conformément à la politique, aux directives et aux normes du Conseil du Trésor sur la vérification interne et aux normes professionnelles de vérification interne de l'Institut des vérificateurs internes.

Les tâches suivantes ont été exécutées :

- un examen préliminaire de la documentation fournie par les gestionnaires de programme et le COVAN;
- une évaluation préliminaire des risques;
- la préparation des documents de vérification (plan de vérification, questionnaires, documents de travail);
- la détermination de la taille de l'échantillon pour chacune des activités à l'aide d'une méthode statistique et discrétionnaire recourant aux rapports détaillés des transactions fournis par le COVAN;
- la communication des échantillons au COVAN pour faciliter la récupération des documents à l'appui;
- un contrôle de validation des dépenses sélectionnées;
- un examen de la documentation du COVAN pour s'assurer que les dépenses sont admissibles;
- la collecte d'éléments probants au moyen de discussions, d'entrevues avec la direction et le personnel et au moyen d'une étude de la documentation et des politiques fournies par le COVAN afin d'examiner les processus, procédures et pratiques en place;
- un examen des comptes rendus de réunions, des registres du risque et des rapports.

Les coûts directs des différents projets ont été dans une large mesure vérifiés à l'aide d'une approche statistique offrant un coefficient de confiance de 95 %. Pour les projets de moindre envergure, un échantillon discrétionnaire a été déterminé, de manière à assurer la vérification d'au moins 80 % des dépenses totales des projets.

4.2 Nature spéciale du Projet paralympique, du Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver et du Projet des cérémonies de remise des médailles

L'approche et la méthodologie de vérification ont été adaptées à la nature spéciale des dépenses des projets suivants, surtout en raison du recours à de tierces parties et des affectations.

Projet paralympique

L'équipe de vérification a vérifié les dépenses directes ainsi que l'affectation des dépenses indirectes. Suite à la signature du deuxième accord de contribution pour le Projet paralympique, le COVAN a mis au point une méthodologie d'affectation pour répartir les coûts engagés dans la préparation des Jeux olympiques d'hiver devant aussi être utilisée pour les Jeux paralympiques d'hiver. Le ministère du Patrimoine canadien a accepté ces dépenses comme dépenses admissibles aux fins de l'accord de contribution.

La vérification de l'affectation des dépenses indirectes a surtout porté sur la méthodologie d'affectation utilisée par le COVAN pour déterminer l'exactitude et le caractère raisonnable du calcul de l'affectation mensuelle et produire des rapprochements de haut niveau avec les centres de coûts ayant servi de base à l'affectation.

Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver

L'équipe de vérification a vérifié les dépenses de l'organisme de production tiers qui a produit les cérémonies des Jeux d'hiver de 2010.

Une portion importante des activités de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver était gérée par un organisme tiers qui, à l'issue d'un processus concurrentiel, avait obtenu le contrat de production des cérémonies. La plupart des dépenses ont été engagées par cet organisme, et c'est lui qui en a assuré la comptabilité. Le COVAN avait un comité qui suivait de près les activités.

Les frais engagés par l'organisme, pour lesquels le COVAN avait accordé des avances, ont été vérifiés à l'aide d'un échantillon aléatoire et rapprochés avec le montant total des avances versées à l'organisme.

L'équipe de vérification a aussi vérifié les frais de gestion payés directement à la compagnie de production par le COVAN.

De plus, conformément à l'accord conclu par le COVAN et le ministère du Patrimoine canadien, un pourcentage des frais totaux engagés par l'organisme pour toutes les activités liées aux cérémonies (cérémonie d'ouverture, cérémonies de remise des médailles et cérémonie de clôture) a été affecté à la cérémonie d'ouverture. Pour assurer l'admissibilité des dépenses réparties, tous les frais engagés pour toutes les activités des cérémonies ont été inclus dans la portée de notre vérification ainsi que dans les échantillons aléatoires utilisés.

Cérémonies de remise des médailles

Les activités liées aux cérémonies de remise des médailles étaient exécutées par les provinces et les territoires, et non par le COVAN. Les fonds requis pour appuyer les dépenses de projet ont été transférés aux provinces et territoires requérants par le COVAN sur la base des accords avec le bénéficiaire final. Les frais ont été engagés par les provinces et les territoires, qui en ont assumé la comptabilité. Les coûts de projet engagés par les provinces et territoires ont été vérifiés de la manière suivante :

- L'équipe de vérification a procédé à un examen analytique des rapports financiers et d'activité finaux remis par les provinces pour déterminer la nature des dépenses engagées et relever les dépenses non admissibles. Lorsque des dépenses non admissibles étaient mises en évidence, l'équipe demandait aux provinces de fournir les documents justificatifs.
- L'équipe de vérification a sélectionné un sous-échantillon d'extraits du grand livre général des provinces et territoires de manière à obtenir une prise en compte générale de 80 %. Un échantillon de vérification discrétionnaire a été établi et les coûts de projet ont été vérifiés pour assurer leur admissibilité, leur exactitude et leur caractère raisonnable.
- Les coûts de projet totaux engagés ont été rapprochés avec les fonds totaux avancés aux provinces et territoires pour s'assurer que tous les fonds excédentaires avaient été remis au COVAN et n'étaient pas inclus dans les coûts des cérémonies de remise des médailles imputés au ministère aux termes de l'accord de contribution.

5. Observations et recommandations

5.1 Les fonds versés au COVAN en vertu des accords de contribution ont été utilisés aux fins prévues, et les dépenses engagées sont déclarées dans les rapports appropriés, liés aux projets et admissibles pour le financement du ministère du Patrimoine canadien.

Compte tenu des preuves recueillies suite aux échantillonnages, à la revue des documents, à l'examen, à l'analyse et aux entrevues, l'équipe de vérification a évalué les critères de vérification et a tiré une conclusion pour chacun de ceux-ci. Ces critères sont présentés à l'annexe A.

Projet d'immobilisations, Projet paralympique, Projet des relais des flammes olympique et paralympique, Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver et Projet CODE Canada

L'équipe de vérification a confirmé que le bénéficiaire a utilisé la totalité des fonds accordés par le ministère du Patrimoine canadien conformément aux accords de contribution. Les fonds versés au COVAN, selon les modalités des accords de contribution compris dans la portée de la vérification, étaient admissibles et ils ont été utilisés aux fins prévues. Les dépenses engagées dans la réalisation des projets financés ont été déclarées dans les rapports appropriés, liés aux projets et admissibles pour le financement du ministère du Patrimoine canadien.

Projet de signalisation bilingue

L'équipe de vérification a conclu que, au moment où le travail sur place a été effectué, le bénéficiaire n'avait pas utilisé tous les fonds octroyés par le ministère du Patrimoine canadien conformément à l'accord de contribution. Toutefois, il reste des dépenses à déclarer avant le 30 septembre 2010. L'équipe de vérification a confirmé que le montant

total des dépenses admissibles pour lesquelles des fonds ont été accordés au COVAN selon les modalités des accords de contribution et compris dans la portée de la vérification a été utilisé aux fins prévues. Les dépenses engagées dans la réalisation des projets financés ont été déclarées dans les rapports appropriés, liés aux projets et admissibles pour le financement du ministère du Patrimoine canadien.

Projet des cérémonies de remise des médailles

L'équipe de vérification a conclu que le bénéficiaire n'a pas utilisé tous les fonds accordés par le ministère du Patrimoine canadien conformément à l'accord de contribution. Le ministère du Patrimoine canadien demandera un remboursement au COVAN. L'équipe de vérification a confirmé que le montant total des dépenses admissibles pour lesquelles des fonds ont été accordés au COVAN selon les modalités des accords de contribution compris dans la portée de la vérification a été utilisé aux fins prévues. Les dépenses engagées dans la réalisation des projets financés ont été déclarées dans les rapports appropriés, liés aux projets et admissibles pour le financement du ministère du Patrimoine canadien.

Analyse

L'équipe de vérification a examiné les méthodes comptables et les livres comptables du COVAN touchant les sept projets et les accords de contribution conclus entre le ministère du Patrimoine canadien et le COVAN.

Le grand livre de chaque projet a été rapproché avec les rapports financiers finaux envoyés au ministère du Patrimoine canadien, sauf en ce qui concerne le Projet d'immobilisations et le Projet de signalisation bilingue, du fait que la fin de ces deux projets est prévue pour le 30 septembre 2010, soit après le travail de vérification sur place. Aucun ajustement important n'a été déterminé.

5.1.1 Programme d'aménagement des sites (Projet d'immobilisations)

Le résumé de la vérification des dépenses est présenté ci-dessous (un rapport financier détaillé est fourni à l'annexe B-1). La fin du projet est prévue pour le 30 septembre 2010 seulement.

Sommaire des dépenses

Le tableau ci-dessous résume les dépenses qui ont été vérifiées (y compris celles des vérifications précédentes) pour chaque exercice respectif identifié dans les accords de contribution, ainsi que les paiements correspondants effectués par Patrimoine canadien.

Sommaire des dépenses admissibles et des contributions versées par Patrimoine canadien à ce jour

Période visée par les accords de contribution	Dépenses admissibles	Contribution versée par Patrimoine canadien
D'avril 2003 à mars 2006 ⁴	40 497 284 \$	39 325 000 \$ ⁵
D'avril 2006 à mars 2009 ⁶	239 880 077 \$	239 883 028 \$
D'avril 2009 à avril 2010	10 426 974 \$	10 257 141 \$
Totaux cumulatifs	290 804 335 \$	289 465 169 \$^{7 8}

Le montant des dépenses admissibles pour la période d'avril 2009 à avril 2010 consiste en un montant vérifié de 9 642 155 \$ (voir l'annexe B-1) et un montant non vérifié de 784 819 \$ (voir l'annexe C-1).

5.1.2 Projet paralympique

La vérification des dépenses par exercice est résumée dans un rapport financier détaillé présenté à l'annexe B-2.

5.1.3 Projet de signalisation bilingue

La vérification des dépenses est résumée dans un rapport financier détaillé présenté à l'annexe B-3.

Le COVAN peut déclarer des dépenses jusqu'au 30 septembre 2010.

5.1.4 Projet des relais des flammes olympique et paralympique

La vérification des dépenses est résumée dans un rapport financier détaillé présenté à l'annexe B-4.

5.1.5 Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver

La vérification des dépenses est résumée dans un rapport financier détaillé présenté à l'annexe B-5.

5.1.6 Projet des cérémonies de remise des médailles

⁴ Vérification précédente, rapport daté d'octobre 2007.

⁵ Un montant de 825 000 \$ a été déduit du montant figurant dans le rapport de vérification précédent daté d'octobre 2007 en raison d'un ajustement de vérification en 2003-2004.

⁶ Vérification précédente, rapport daté de février 2010.

⁷ Comme la fin du Projet d'immobilisations est prévue pour le 30 septembre 2010, après le travail de vérification sur place, la confirmation des contributions égales des gouvernements provincial et fédéral sera établie dans les états financiers du 31 juillet 2010 du COVAN vérifiée par les vérificateurs externes du COVAN.

⁸ À la suite du travail de vérification sur place, le COVAN a envoyé au ministère du Patrimoine canadien une facture pour le paiement final de 534 831 \$.

La vérification des dépenses est résumée dans un rapport financier détaillé présenté à l'annexe B-6.

5.1.7 Projet CODE Canada

La vérification des dépenses est résumée dans un rapport financier détaillé présenté à l'annexe B-7.

5.1.8 Apport en nature

En retour pour les droits de marketing pour les Jeux, les sociétés partenaires ont fourni une aide financière aux Jeux en faisant une contribution à COVAN en espèces ou en fournissant des biens et services enregistrés comme des apports en nature dans les livres du COVAN et considéré comme des activités hors trésorerie. Les apports en nature en biens et services sont enregistrés comme étant des « dépenses d'apports en nature » dans les livres comptables du COVAN, quand on peut leur attribuer une juste valeur et quand les biens et services sont utilisés par le COVAN dans le cours normal de ses activités et qu'il s'agit de biens et services que le COVAN aurait achetés autrement.

L'équipe de vérification a examiné les documents justificatifs pour les dépenses d'apports en nature incluses dans les factures sélectionnées aux fins de l'échantillonnage des dépenses du Projet d'immobilisations. Ceux-ci surviennent lorsque les maîtres des travaux de tiers parti utilisaient les apports en nature de COVAN pour leurs activités. L'équipe a ensuite tenté d'examiner l'enregistrement des dépenses d'apports en nature afin de s'assurer qu'elles n'étaient pas incluses dans les dépenses admissibles. Toutefois, il a été établi qu'en raison des différences de synchronisations et regroupement des transactions dans les systèmes financiers de COVAN, les transactions individuelles dans les factures de dépenses du Projet d'immobilisation ne concordaient pas entièrement avec le montant total des dépenses d'apports en nature inclus dans l'échantillon du Patrimoine canadien. En conséquence, tous les montants concernant des dépenses d'apports en nature ont été présentés comme des montants non vérifiés.

Aux termes de l'accord de contribution, un apport en nature n'est pas une dépense admissible; toutefois, aucune précision n'était donnée sur les exigences en matière de rapprochement et de déclaration des dépenses associées aux revenus de commandite reçus par le COVAN sous la forme de biens et de services (apport en nature).

Évaluation des risques

L'absence d'exigences de comptabilisation, de rapprochement et de déclaration des dépenses d'apports en nature associées aux revenus de commandites payés en utilisant des biens et des services (apports en nature) dans les accords de contribution accroît le risque que des dépenses non admissibles figurent dans les demandes de remboursement adressées au ministère du Patrimoine canadien. De plus, si les dépenses d'apports en nature ne sont pas rapprochées avec efficacité, ceci augmente le risque que les autres dépenses éligibles, qui sont basées sur les dépenses d'apports en nature telle que les redevances de marketing, deviennent inéligibles. (S'il vous plait, se référer à l'Annexe C-1)

Recommandations

Il est recommandé que :

1. Le directeur général, Direction générale de la gestion financière, précise les exigences en matière de gestion comptable, de rapprochement des comptes et de rapports, qui sont associés aux revenus de commandite payés à l'aide de biens et services (apports en nature), et en fasse état dans l'accord de contribution.

Réponse de la direction

Recommandation acceptée.

5.2 Le COVAN a respecté les modalités des accords de contribution, y compris les exigences de production de rapports.

L'équipe de vérification a confirmé que le COVAN a respecté les exigences de production de rapports jusqu'au 30 avril, 2010 et les modalités des accords de contribution pour chacun des projets vérifiés.

Analyse

L'équipe de vérification a examiné la périodicité et la nature des rapports demandés dans les accords de contribution et présentés au ministère du Patrimoine canadien par le COVAN. Les rapports financiers et d'activités finales requises ont été fournis par le COVAN, comme le stipulent les accords de contribution.

Lorsqu'on fait affaire à un organisme qui a pour mandat et objectifs de planifier, d'organiser, de financer et de mener à bien un projet d'envergure, le recours à des accords pluriannuels s'harmoniserait mieux avec le cycle de vie pluriannuelle du projet. Ce type d'accord permettrait de réduire le fardeau administratif du bénéficiaire et les pratiques non efficaces, de même que les délais et le travail administratif pour les programmes.

La réduction du fardeau administratif des bénéficiaires était l'une des recommandations clés formulées par le groupe d'experts indépendants qui avait pour mandat de prodiguer des conseils sur la manière de renforcer la reddition de comptes à l'égard des fonds versés en contributions, tout en permettant de les gérer efficacement et de garantir l'accès à ceux-ci.

Évaluation des risques

Quand l'approche utilisée à l'égard de bénéficiaires gérant des projets qui s'étendent sur plusieurs années n'est pas une approche pluriannuelle, il y a un risque d'accroissement du fardeau administratif du bénéficiaire, d'augmentation des pratiques non efficaces ainsi que des délais et du travail administratifs pour les programmes.

Recommandations

Il est recommandé que :

2. Le directeur général, Direction générale de la gestion financière, encourage les programmes à utiliser des accords pluriannuels pour les projets similaires qui s'étendent sur plusieurs années.

Réponse de la direction

Recommandation acceptée.

Annexe A – Critères de vérification

Compte tenu des données recueillies lors de l'examen et de l'analyse de la documentation et lors des entrevues, chacun des critères de vérification définis ci-dessous a été évalué et une conclusion a été déterminée fondées sur les définitions suivantes :

	Conclusion relative aux critères de vérification	Définition de l'opinion
1	Critère rempli – Bien contrôlé	Mécanismes de contrôle bien gérés et efficaces, sans faiblesses importantes.
2	Critère rempli à quelques exceptions près – Contrôlé	Améliorations mineures à apporter.
3	Critère rempli à quelques exceptions près – Problèmes d'importance modérée	Améliorations à apporter à l'égard de certains rajustements financiers importants. Existence d'un certain degré de risque.
4	Critère non rempli – Répercussions importantes – Nécessité d'apporter d'importantes améliorations	Améliorations à apporter à l'égard de certains rajustements financiers importants. Existence d'un degré de risque important.

Voici les critères de vérification employés et un résumé des preuves/observations clés en fonction desquelles l'équipe de vérification a fait son analyse et tiré ses conclusions. Dans les cas où des améliorations importantes ou des problèmes modérés ont été observés, ces améliorations ou problèmes sont consignés dans le rapport de vérification.

Critères de vérification	Conclusion relative aux critères de vérification	Preuves/observations clés
LES FONDS ENGAGÉS SONT CONFORMES AUX MODALITÉS DES ACCORDS DE CONTRIBUTION ET À LA POLITIQUE DU CONSEIL DU TRÉSOR SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT.		
1 – Une documentation adéquate est conservée pour toutes les dépenses.	Critère rempli à quelques exceptions près – Contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprochement du grand livre général avec les états financiers vérifiés et les rapports envoyés au ministère du Patrimoine canadien. Écarts négligeables. • Le COVAN suit l'évolution des sites et les coûts d'exploitation au moyen des codes d'autorisation de travail. <p>Projets d'immobilisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échantillonnage statistique de 74 dépenses pour la période allant du 1^{er} avril 2009 au 30 avril 2010. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir l'annexe D-1 pour une explication des ajustements

Critères de vérification	Conclusion relative aux critères de vérification	Preuves/observations clés
		<p>après vérification.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir l'annexe C-1 pour une explication des montants non vérifiés. <p>Projet paralympique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échantillonnage statistique de 71 dépenses pour les exercices 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010. • Pour les dépenses indirectes du Projet paralympique, la vérification a surtout porté sur la méthode d'affectation utilisée par le COVAN pour déterminer l'exactitude et le caractère raisonnable du calcul de l'affectation mensuelle et produire des rapprochements de haut niveau avec les centres de coûts ayant servi de base à l'affectation. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir l'annexe C-2 pour une explication des ajustements après vérification. <p>Projet de signalisation bilingue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échantillonnage discrétionnaire de 4 dépenses pour la période du 1^{er} avril 2009 au 30 avril 2010. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir l'annexe C-3 pour une explication des ajustements après vérification. <p>Projet des relais des flammes olympique et paralympique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échantillonnage statistique de 150 dépenses pour l'exercice 2009-2010. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir l'annexe C-4 pour une explication des ajustements après vérification. <p>Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échantillonnage statistique de 301 dépenses pour l'exercice 2009-2010. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir l'annexe D-5 pour une explication des ajustements après vérification.

Critères de vérification	Conclusion relative aux critères de vérification	Preuves/observations clés
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir l'annexe C-5 pour une explication des montants non vérifiés. <p>Projet des cérémonies de remise des médailles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection discrétionnaire de quatre provinces pour l'exercice 2009-2010. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir l'annexe C-6 pour une explication des ajustements après vérification. <p>Projet CODE Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échantillonnage discrétionnaire choisi au hasard de 57 dépenses pour l'exercice 2009-2010. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir l'annexe C-7 pour une explication des ajustements après vérification.
2 – Les fonds versés par le ministère du Patrimoine canadien ont été attribués aux dépenses admissibles, conformément aux modalités et à la définition des « coûts admissibles » dans les accords.	Critère rempli à quelques exceptions près – Contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses financées pour les sept activités concernent des coûts admissibles, sauf pour les exceptions notées aux annexes B-1 à B-7. • Ces dépenses incluaient les coûts salariaux. Le processus de paie est adéquat.
3 – Les fonds ont été versés et affectés aux dépenses admissibles à l'intérieur du calendrier de chaque accord de contribution.	Critère rempli à quelques exceptions près – Contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune dépense récurrente douteuse ni dépense inhabituelle n'a été observée. • Le COVAN a mis en œuvre un processus pour s'assurer que les coûts sont affectés au bon exercice et pour enregistrer les charges à payer. <p>Projet d'immobilisations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir l'annexe C-1 pour une explication des montants non vérifiés. <p>Projet paralympique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir l'annexe C-2 pour une explication de la reclassification et des ajustements après vérification. <p>Projet de signalisation bilingue</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir l'annexe C-3 pour une explication des ajustements après vérification.

Critères de vérification	Conclusion relative aux critères de vérification	Preuves/observations clés
		<p>Projet CODE Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir l'annexe B-6 pour une explication des ajustements après vérification.
<p>4 – Les livres comptables du COVAN sont rapidement et facilement utilisables par le ministère du Patrimoine canadien. Des procédures d'archivage adéquates sont en place pour faire en sorte que tous les renseignements comptables et les dossiers pertinents soient rapidement et facilement disponibles pour une vérification ultérieure conformément aux accords.</p>	<p>Critère rempli – Bien contrôlé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le COVAN dispose d'un plan à long terme de conservation des dossiers pour s'assurer que tous les documents d'affaires importantes seront conservés et accessibles pendant la période juridique requise de sept ans commençant à la fin de l'exercice se terminant le 31 juillet 2010.
<p>5 – Les transferts de fonds entre catégories de dépenses, s'il y a lieu, sont effectués conformément aux accords de contribution.</p>	<p>Critère rempli – Bien contrôlé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, le COVAN n'a pas dépassé le budget de 15 % ou plus dans aucune catégorie.
<p>6 – Les modalités des accords conclus par le COVAN avec de tierces parties extérieures sont conformes aux dispositions de l'annexe B des accords de contribution.</p>	<p>Critère rempli – Bien contrôlé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les accords conclus avec de tierces parties extérieures étaient conformes.
<p>LE BÉNÉFICIAIRE A RESPECTÉ LES EXIGENCES DE PRODUCTION DE RAPPORTS ET LES AUTRES MODALITÉS DES ACCORDS DE CONTRIBUTION.</p>		
<p>7 – Les rapports financiers finaux des projets fournis au ministère du Patrimoine canadien sont préparés conformément aux exigences des accords et rapprochés avec les états financiers annuels vérifiés du COVAN.</p>	<p>Critère rempli – Bien contrôlé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports financiers finaux ont été soumis dans les délais prescrits. • Les rapports ont été approuvés par une personne dûment autorisée par le COVAN. • Les rapports font état de l'ensemble des revenus et des dépenses.

Critères de vérification	Conclusion relative aux critères de vérification	Preuves/observations clés
8 – Les rapports d’activités finaux fournis au ministère du Patrimoine canadien sont préparés conformément aux exigences des accords.	Critère rempli – Bien contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports d’activités finaux sont soumis dans les délais prescrits et sont conformes aux exigences des accords.
9 – Le COVAN a mis à jour sa politique et ses procédures de gestion financière.	Critère rempli – Bien contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et les procédures de gestion financière ont été mises à jour.

Annexe B-1 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Programme d'aménagement des sites (Projet d'immobilisations)

Sommaire des montants déclarés et vérifiés pour la période du 1^{er} avril 2009 au 30 avril 2010

Poste budgétaire	Montants prévus selon les accords de contribution	Part de Patrimoine canadien	Montants selon les livres comptables		Montants non vérifiés (annexe C-1) (note 1)		Ajustements (annexe D-1)	Montants vérifiés
	\$	%	\$		\$		\$	\$
Anneau olympique de Richmond		100 %	206 540	1	(161 137)	1	(14 910)	30 493
Centre des sports de glisse de Whistler		100 %	1 621 637	2	(144 599)	2	(74 290)	1 402 748
Site de compétition nordique de Whistler		100 %	2 055 331	3	(479 083)	3	(95 543)	1 480 705
Ajustement des intérêts		100 %						
Éventualité		50 %						
Réfection de BC Place		57 %	6 746 509			4	(18 300)	6 728 209
Moins équipement légué								
Total	10 792 000 \$⁹		10 630 017 \$		(784 819) \$		(203 043) \$	9 642 155 \$
Montants non vérifiés								784 819 \$
Sous-total des dépenses admissibles								10 426 974 \$
Contribution versée par Patrimoine canadien (max. de 10 792 000 \$)								10 257 141 \$
Contribution de Patrimoine canadien impayée								169 833 \$

⁹ L'accord de contribution ne précise pas les montants prévus pour chacun des postes budgétaires.

Note 1 : Ces montants représentent les redevances d'argent comptant calculées d'un pourcentage des dépenses d'apports en nature consommés par le COVAN. Les redevances sont payées au Comité international olympique conformément au contrat de la ville-hôte et au Comité olympique canadien conformément à l'accord sur le plan de marketing. L'équipe de vérification n'a pas été capable d'effectuer un rapprochement et une vérification des dépenses d'apport en nature en registres, en conséquence les redevances de marketing payé, dû aux différences de synchronisations et regroupement des transactions dans les systèmes financiers de COVAN.

Annexe C-1 : Explication des montants non vérifiés du Programme d'aménagement des sites (Projet d'immobilisations)

Les sociétés partenaires peuvent fournir une aide financière aux Jeux en faisant une contribution en espèces ou en fournissant des biens et services enregistrés comme des apports en nature dans les livres du COVAN et considérer comme des activités hors trésorerie. Les apports en nature en biens et services sont reconnus comme étant des « dépenses d'apports en nature » dans les livres comptables du COVAN, quand on peut leur attribuer une juste valeur et quand les biens et services sont utilisés par le COVAN dans le cours normal de ses activités et qu'il s'agit de biens et services que le COVAN aurait achetés autrement.

L'équipe de vérification a examiné les documents justificatifs pour les dépenses d'apports en nature incluses dans les factures sélectionnées aux fins de l'échantillonnage des dépenses du Projet d'immobilisations. L'équipe a ensuite examiné l'enregistrement des dépenses d'apports en nature dans le système financier du COVAN afin de s'assurer qu'elles n'étaient pas incluses dans les dépenses admissibles présentées à Patrimoine canadien. Il a été établi qu'en raison des limites du processus comptable, les transactions individuelles dans la liste détaillée des transactions du COVAN ne concordaient pas entièrement avec le montant total des dépenses d'apports en nature déclarée à Patrimoine canadien. En conséquence, tous les montants concernant les dépenses d'apports en nature sont quand même des dépenses éligibles, mais ils ont été classés comme des montants non vérifiés.

Dans le cas présent, les montants non vérifiés représentent les redevances de marketing payées en argent comptant au Comité international olympique conformément au contrat de la ville-hôte et au Comité olympique canadien conformément à l'accord sur le plan de marketing. Les redevances de marketing sont calculées en tant que pourcentage des dépenses d'apports en nature enregistrées. Et comme les dépenses d'apports en nature ne pouvaient être ni rapprochées ni vérifiées par l'équipe de vérification en raison des différences de synchronisations et regroupement des transactions dans les systèmes financiers de COVAN, les redevances de marketing en argent comptant sont inscrites comme montants non vérifiés.

1. Anneau olympique de Richmond

Description	\$
Affectation des redevances de marketing sur la base des dépenses d'apports en nature	168 592
Ajustement de l'affectation	<u>(7 455)</u>
Montants non vérifiés totaux – Anneau olympique de Richmond	<u>161 137 \$</u>

2. Centre des sports de glisse de Whistler

Description	\$
Affectation des redevances de marketing sur la base des dépenses d'apports en nature	145 466
Ajustement de l'affectation	<u>(867)</u>
Montants non vérifiés totaux – Centre des sports de glisse de Whistler	<u>144 599 \$</u>

3. Site de compétition nordique de Whistler

Description	\$
Affectation des redevances de marketing sur la base des dépenses d'apports en nature	481 956
Ajustement de l'affectation	<u>(2 873)</u>
Montants non vérifiés totaux – Site de compétition nordique de Whistler	<u>479 083 \$</u>

Annexe D-1 : Explication des ajustements après vérification pour le Programme d'aménagement des sites (Projet d'immobilisations)

1. Anneau olympique de Richmond

Description	\$
Correction d'un ajustement fait par erreur dans le calcul des redevances de marketing.	<u>(14 910) \$</u>

2. Centre des sports de glisse de Whistler

Description	\$
Correction d'un ajustement fait par erreur dans le calcul des redevances de marketing.	(1 734)
Le bénéficiaire a réclamé des charges constatées le 30 avril 2010 pour des coûts non justifiés à l'aide de documents appropriés.	(56 550)
Le bénéficiaire a réclamé des dépenses pour lesquelles aucun document justificatif n'était disponible.	(16 006)
Total des ajustements - le Centre des sports de glisse de Whistler	<u>(74 290) \$</u>

3. Site de compétition nordique de Whistler

Description	\$
Correction d'un ajustement fait par erreur dans le calcul des redevances de marketing.	(5 746)
Le bénéficiaire a réclamé des dépenses pour lesquelles aucun document justificatif n'était disponible.	(4 765)
Le bénéficiaire a réclamé de coûts dont une part n'était pas appuyée par des documents appropriés.	(85 032)
Total des ajustements - le site de compétition nordique de Whistler	<u>(95 543) \$</u>

4. Réfection de BC Place

Description	\$
Le bénéficiaire a réclamé de coûts dont une part n'était pas appuyée par des documents appropriés.	<u>(18 300) \$</u>

Annexe B-2 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Projet paralympique

Sommaire des montants déclarés et vérifiés pour l'exercice du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

Poste budgétaire	Montants prévus selon les accords de contribution pour l'ensemble du projet	Montants selon les livres comptables pour cet exercice	Reclassification (annexe C-2)	Ajustements (annexe C-2)	Montants vérifiés
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus, marketing et communications	5 759 000	76 823			76 823
Sports et exploitation aux Jeux	17 374 000	336 968			336 968
Services et exploitation aux Jeux	43 226 000	160			160
Technologie	22 428 000	17 738			17 738
Main-d'œuvre et durabilité	3 475 000	390			390
Finances	538 000	99			99
Total des dépenses fonctionnelles du Projet paralympique	92 800 000 \$	432 178 \$	0 \$	0 \$	432 178 \$
Redevances de marketing au CIP	4 320 000	998 300			998 300
Total des dépenses du Projet paralympique	97 120 000 \$	1 430 478 \$	0 \$	0 \$	1 430 478 \$
Contribution versée par Patrimoine canadien (max. de 1 442 000 \$)					468 000 \$
Contribution maximale de Patrimoine canadien atteinte au cours des années subséquentes					0 \$

Sommaire des montants déclarés et vérifiés pour l'exercice du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

Poste budgétaire	Montants prévus selon les accords de contribution pour l'ensemble du projet	Montants selon les livres comptables pour cet exercice	Reclassification (annexe C-2)	Ajustements (annexe C-2)	Montants vérifiés
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus, marketing et communications	6 794 816	59 683			59 683
Sports et exploitation aux Jeux	18 944 450	1 336 640	1 234 256	1 (19 858)	1 551 038
Services et exploitation aux Jeux	45 438 870	35 298			35 298
Technologie	22 192 469	2 860 995		2 (2 818 348)	42 647
Main-d'œuvre et durabilité	7 559 188	39 336			39 336
Finances	4 683 895	1 020			1 020
Total des dépenses fonctionnelles du Projet paralympique	105 613 688 \$	4 332 972 \$	234 256 \$	(2 838 206) \$	1 729 022 \$
Redevances de marketing au CIP	4 453 087	1 227 500			1 227 500
Total des dépenses du Projet paralympique	110 066 775 \$	5 560 472 \$	234 256 \$	(2 838 206) \$	2 956 522 \$
Contribution versée par Patrimoine canadien (max. de 5 062 000 \$)					5 062 000 \$
Contribution maximale de Patrimoine canadien atteinte au cours des années subséquentes					2 105 478 \$

Sommaire des montants déclarés et vérifiés pour l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

Poste budgétaire	Montants prévus selon les accords de contribution pour l'ensemble du projet	Montants selon les livres comptables – dépenses directes	Montants selon les livres comptables – dépenses indirectes (note 1)	Montants selon les livres comptables pour cet exercice	Reclassification (annexe C-2)	Ajustements (annexe C-2)	Montants vérifiés
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus, marketing et communications	6 794 816	211 874	6 656 380	6 868 254			6 868 254
Sports et exploitation aux Jeux	18 944 450	3 100 589	24 732 733	27 833 321	1 (234 256)	1 (19 344)	27 579 721
Services et exploitation aux Jeux	45 438 870	13 981 596	67 514 383	81 495 979		2 (5 740 485)	75 755 494
Technologie	22 192 469	227 450	23 802 395	24 029 845			24 029 845
Main-d'œuvre et durabilité	7 559 188	104 254	5 359 883	5 464 137			5 464 137
Finances	4 683 895	3 163	2 640 177	2 643 340			2 643 340
Revenus	0	0	90	90			90
Total des dépenses fonctionnelles du Projet paralympique	105 613 688 \$	17 628 926 \$	130 706 041 \$	148 334 966 \$	(234 256) \$	(5 759 829) \$	142 340 881 \$
Redevances de marketing au CIP	4 453 087	1,069 600	0	1 069 600			1 069 600
Dépenses de conservation	0	0	(864 445)	(864 445)			(864 445)
Total des dépenses paralympiques	110 066 775 \$	18 698 526 \$	129 841 596 \$	148 540 121 \$	(234 256) \$	(5 759 829) \$	142 546 036 \$
Contribution versée par Patrimoine canadien (maximum de 26 470 000 \$)							24 612 677 \$
Contribution maximale de Patrimoine canadien atteint pluriannuel							30 000 000 \$

Note 1 : La vérification de l'affectation de 5 % se limitait à la méthode d'affectation utilisée par le COVAN pour déterminer l'exactitude et le caractère raisonnable du calcul de l'affectation mensuelle et produire des rapprochements de haut niveau avec les centres de coûts ayant servi de base à l'affectation, du fait que tous les coûts des Jeux sont assujettis à une vérification externe annuelle.

Annexe C-2 : Explication des reclassifications et des ajustements après vérification pour le Projet paralympique

Exercice du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

Reclassifications après vérification

1. Sports et exploitations aux Jeux

<u>Description</u>	<u>\$</u>
Le bénéficiaire a réclamé des dépenses avant la date d'entrée en vigueur de l'accord.	<u>234 256 \$</u>

Ajustements après vérification

1. Sports et exploitations aux Jeux

<u>Description</u>	<u>\$</u>
Le bénéficiaire a réclamé une dépense attribuée par erreur au code du Projet paralympique.	<u>(19 858) \$</u>

2. Technologie

<u>Description</u>	<u>\$</u>
Le bénéficiaire a réclamé une dépense d'apport en nature reçu par une société partenaire des Jeux paralympique. En conséquence, le montant est non admissible aux termes de l'accord de contribution.	<u>(2 818 348) \$</u>

Exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

Reclassifications après vérification

1. Sports et exploitations aux Jeux

<u>Description</u>	<u>\$</u>
Le bénéficiaire a réclamé des dépenses avant la date d'entrée en vigueur de l'accord.	<u>(234 256) \$</u>

Ajustements après vérification

1. Sports et exploitations aux Jeux

<u>Description</u>	<u>\$</u>
Le bénéficiaire a réclamé une dépense qui n'était pas appuyée par des documents appropriés.	<u>(19 344) \$</u>

2. Services et exploitations aux Jeux

<u>Description</u>	<u>\$</u>
Le bénéficiaire a réclamé une dépense dont l'équipe de vérification trouve devrait être une déduction du revenu. En conséquence, le montant est non admissible aux termes de l'accord de contribution.	(165 000)
Le bénéficiaire a réclamé une dépense qui a été attribuée par erreur aux Jeux olympiques plutôt qu'aux Jeux paralympiques.	(128 000)
Le bénéficiaire a réclamé une dépense qui n'était pas appuyée par des documents appropriés.	(391 078)
Le bénéficiaire a réclamé certaines dépenses directes imputées aux Jeux paralympiques qui étaient aussi incluses dans le calcul des coûts indirects attribués aux Jeux paralympiques. En conséquence, les couts indirects sont ajustés.	(5 056 407)
Total des ajustements - Services et exploitations aux Jeux	<u>(5 740 485) \$</u>

Annexe B-3 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Projet de signalisation bilingue

Sommaire des montants déclarés et vérifiés pour la période du 1^{er} avril 2009 au 30 avril 2010

Poste budgétaire	Montants prévus selon les accords de contribution pour l'ensemble du projet	Contribution prévue de Patrimoine canadien	Montants selon les livres comptables	Ajustements (annexe C-3)	Montants vérifiés
	\$	\$	\$	\$	\$
Anneau olympique de Richmond	287 509	287 509	105 422		105 422
UBC Thunderbird Arena	7 062	7 062	7 062		7 062
Centre olympique de Vancouver/Centre paralympique de Vancouver	7 062	7 062	7 062		7 062
Centre des sports de glisse de Whistler	7 062	7 062	7 062		7 062
Village olympique de Whistler/Village paralympique de Whistler	7 062	7 062	7 062		7 062
Parc olympique de Whistler/Parc paralympique de Whistler	7 062	7 062	7 062		7 062
Centre des athlètes de Whistler	8 079	8 079	8 079		8 079
Whistler Creekside	7 062	7 062	7 062		7 062
Pacific Coliseum	7 062	7 062	7 062		7 062
Killarney Centre	7 062	7 062	7 062		7 062
Trout Lake Centre	7 062	7 062	7 062		7 062
Cypress Mountain	7 062	7 062	7 062		7 062
Village olympique de Vancouver/Village paralympique de Vancouver	8 079	8 079	8 079		8 079

Centre des médias de Whistler	8 079	8 079	8 079		8 079
	Montants prévus selon les accords de contribution pour l'ensemble du projet	Contribution prévue de Patrimoine canadien	Montants selon les livres comptables	Ajustements (annexe C-3)	Montants vérifiés
Poste budgétaire	\$	\$	\$	\$	\$
BC Place	7 062	7 062	7 062		7 062
GM Place	7 062	7 062	7 062		7 062
Conception générale/plan d'ensemble/travail d'artiste/éventualité	153 510	153 510	338 649	1 (173 125)	165 524
Total	550 000 \$	550 000 \$	550 000 \$	(173 125) \$	376 875 \$
Contribution versée par Patrimoine canadien (max. de 550 000 \$)					495 000 \$
Contribution de Patrimoine canadien en sus du montant total vérifié					(118 125) \$

Annexe C-3 : Explication des ajustements après vérification pour le Projet de signalisation bilingue

1. Conception générale/plan d'ensemble/travail d'artiste/éventualité

Description	\$
Le bénéficiaire a réclamé une dépense constatée dont une part n'était pas appuyée par des documents appropriés.	<u>(173 125) \$</u>

Annexe B-4 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Projet des relais des flammes olympique et paralympique

Sommaire des montants déclarés et vérifiés pour l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

Poste budgétaire	Montants prévus selon les accords de contribution pour les catégories de dépenses admissibles	Contribution prévue de Patrimoine canadien	Montants selon les livres comptables		Ajustements (annexe C-4)	Montants vérifiés
	\$	\$	\$		\$	\$
Coûts de fonctionnement	6 985 287	4 700 000	4 055 718	1	(67 767)	3 987 951
Frais promotionnels	5 448 632	4 100 000	7 149 234	2	(274 098)	6 875 136
Coûts d'administration et de dotation	908 451	500 000	590 276	3	(7 600)	582 676
Coûts de dotation fonctionnelle	4 513 346	3 100 000	3 804 296			3 804 296
Initiative de chorale nationale	2 600 000	2 600 000	2 460 000			2 460 000
Total	20 455 716 \$	15 000 000 \$	18 059 524 \$		(349 465) \$	17 710 059 \$
Contribution versée par Patrimoine canadien (max. de 15 000 000 \$)						15 000 000 \$
Contribution maximale de Patrimoine canadien atteinte						0 \$

Annexe C-4 : Explication des ajustements après vérification pour le Projet des relais des flammes olympique et paralympique

1. Coûts de fonctionnement

Le bénéficiaire a réclamé une dépense faite en mars 2009, avant la date d'entrée en vigueur de l'accord.	(2 020)
Le bénéficiaire a réclamé des dépenses incluant des remboursements de la taxe sur les biens et services au montant de 2 119 \$.	(2 119)
Le bénéficiaire a réclamé une dépense qui n'était pas appuyée par des documents appropriés.	(8 251)
Le bénéficiaire a réclamé des dépenses qui étaient liées à des services offerts après la date d'activité.	(55 373)
Total des ajustements – Coûts de fonctionnement :	<u>(67 767) \$</u>

2. Frais promotionnels

Description	\$
Le bénéficiaire a réclamé des dépenses dont une part était liée à des services offerts avant la date d'entrée en vigueur de l'accord.	(66 145)
Le bénéficiaire a réclamé une dépense qui n'était pas appuyée par des documents appropriés.	<u>(207 953)</u>
Total des ajustements – Frais promotionnels :	<u>(274 098) \$</u>

3. Coûts d'administration et de dotation

Description	\$
Le bénéficiaire a réclamé des dépenses qui n'étaient pas jugées admissibles pour cette activité.	<u><u>(7 600) \$</u></u>

Annexe B-5 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver

Sommaire des montants déclarés et vérifiés pour les exercices couvrant la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010

Poste budgétaire	Montants prévus selon les accords de contribution pour l'ensemble du projet	Contribution prévue de Patrimoine canadien	Montants selon les livres comptables (Note 1)	Montants non vérifiés (annexe C-5)	Ajustements (annexe D-5)	Montants vérifiés
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts de fonctionnement et Coûts indirects	1 458 752	800 000	1 438 380	1 (81 971)	1 (52 844)	1 303 565
Production et gestion d'événements	5 133 164	3 400 000	4 100 454	1 (247 465)	2 (294 130)	3 558 859
Coûts liés à la création pour les cérémonies	19 655 308	15 800 000	37 998 787	1 (538)	3 (358 103)	37 640 146
Total	26 247 224 \$	20 000 000 \$	43 537 621 \$	(329 974) \$	(705 077) \$	42 502 570 \$
Montants non vérifiés						329 974 \$
Sous-total des dépenses admissibles						42 832 544 \$
Contribution versée par Patrimoine canadien (max. de 20 000 000 \$)						20 000 000 \$
Contribution maximale de Patrimoine canadien atteinte						0 \$

Note 1 : Conformément à un accord entre le COVAN et Ministère du Patrimoine canadien, 70 % des coûts totaux engagés pour toutes les activités des cérémonies (cérémonie d'ouverture, cérémonies de remise médailles et cérémonie de clôture) ont été attribués à la cérémonie d'ouverture aux fins des rapports financiers. Les coûts totaux ci-dessus représentent 70 % des charges totales ayant une incidence sur la trésorerie, qui ont été présentés par le COVAN pour toutes les activités liées aux cérémonies. Cette affectation a été revue et approuvée par la direction du programme.

Annexe C-5 : Explication des montants non vérifiés du Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver

Les activités de la cérémonie d'ouverture ont été confiées en vertu d'un contrat à une société tierce de production responsable de toutes les activités de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver. Pendant la vérification, l'équipe de vérification a noté des cas où les dépenses de projet, comme les frais salariaux, les frais de voyage et les frais de bureau, avaient été remboursées à la division australienne de la société de production. Ces dépenses ont été remboursées sur la base des rapports de dépense fournis par la division australienne de la société de production. Toutefois, les documents requis pour vérifier les dépenses réclamées n'étaient pas au Canada. En conséquence, l'équipe de vérification a été incapable de vérifier des dépenses totalisant 471 391 \$ réclamés par la division australienne. Ces dépenses sont présentées comme des montants non vérifiés dans l'annexe B-5. Ces montants non vérifiés n'ont pas eu d'incidence sur la contribution versée au COVAN par le ministère du Patrimoine canadien.

Référence	Description	\$
LG	Total des dépenses de la division australienne déclarées au poste budgétaire des coûts de fonctionnement et coûts indirects sur la base des informations du livre comptable fournie par le bénéficiaire. Montant non vérifier : 117 102 \$ x 70 %	81 971
LG	Total des dépenses de la division australienne déclarées au poste budgétaire de la production et de la gestion d'événements sur la base des informations du livre comptable fournie par le bénéficiaire. Montant non vérifier : 353 521 \$ x 70 %	247 465
LG	Total des dépenses de la division australienne déclarées au poste budgétaire des coûts liés à la création pour les cérémonies. Montant non vérifier : 768 \$ x 70 %	538
		<u>329 974 \$</u>

Annexe D-5 : Explication des ajustements après vérification pour le Projet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver

1. Coûts de fonctionnement et coûts indirects

Description	\$
Le bénéficiaire a réclamé une dépense faite en avril 2010, après la date de fin de l'accord.	(50 438)
Le bénéficiaire a réclamé une dépense qui n'était pas appuyée par des documents appropriés.	(25 053)
Total des ajustements – Coûts de fonctionnement et coûts indirects	(75 491) \$
Total des ajustements liés à la cérémonie d'ouverture (70 %)	(52 844) \$

2. Production et gestion d'événements

Description	\$
Le bénéficiaire a réclamé un montant plus important du montant des dépenses réelles selon les documents justificatifs.	(124 984)
Le bénéficiaire a réclamé une dépense engagée en mars 2010 qui n'était pas appuyée par des documents appropriés.	(295 202)
Total des ajustements – Production et gestion d'événements	(420 186) \$
Total des ajustements liés à la cérémonie d'ouverture (70 %)	(294 130) \$

3. Coûts liés à la création pour les cérémonies

Description	\$
Le bénéficiaire a réclamé des dépenses qui n'étaient pas appuyées par les documents appropriés.	(49 211)
Le bénéficiaire a réclamé une dépense engagée en avril 2010, après la date de fin de l'accord.	(108 730)
Le bénéficiaire a réclamé une dépense constatée en mars 2010 qui n'était pas appuyée par les documents appropriés.	(353 634)
Total des ajustements – Coûts liés à la création pour les cérémonies	(511 575) \$
Total des ajustements liés à la cérémonie d'ouverture (70 %)	(358 103) \$

Annexe B-6 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Projet des cérémonies de remise des médailles

Sommaire des montants déclarés et vérifiés pour l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

Poste budgétaire	Montants prévus selon les accords de contribution pour l'ensemble du projet	Contribution prévue de Patrimoine canadien	Montants selon les livres comptables	Ajustements (annexe C-4)	Montants vérifiés
	\$	\$	\$	\$	\$
Province/territoire	225 116	225 116	151 810	1 (7 308)	144 502
Frais administratifs – COVAN	15 000	15 000	15 000		15 000
Frais de mise en œuvre	35 000	35 000	35 000		35 000
Total	275 116 \$	275 116 \$	201 810 \$	(7 308) \$	194 502
Contribution versée par Patrimoine canadien (max. de 275 116) \$					201 810 \$
Contribution de Patrimoine canadien en sus du montant total vérifié					(7 308) \$

Annexe C-6 : Explication des ajustements après vérification pour le Projet des cérémonies de remise des médailles

1. Province/territoire

Description	\$
Une des provinces a réclamé un montant supérieur au montant des dépenses réelles selon les documents à l'appui.	(7 308) \$

Annexe B-7 : Sommaire des montants déclarés et vérifiés du Projet CODE Canada

Sommaire des montants déclarés et vérifiés pour l'exercice du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

Poste budgétaire	Montants prévus selon les accords de contribution pour les catégories de dépenses admissibles	Contribution prévue de Patrimoine canadien	Montants selon les livres comptables	Ajustements (annexe C-7)	Montants vérifiés
	\$	\$	\$	\$	\$
Gestion de la production	205 000	50 000	194 781		194 781
Communication et action sociale	433 750	125 000	315 288	1 (9 334)	305 954
Infrastructure et technologie	747 000	225 000	647 239	2 (82 416)	564 823
Total	1 385 750 \$	400 000 \$	1 157 308 \$	(91 750) \$	1 065 558 \$
Contribution versée par Patrimoine canadien (max. de 400 000) \$					400 000 \$
Contribution de Patrimoine canadien en sus du montant total vérifié					0

Annexe C-7 : Explication des ajustements après vérifications pour le Projet CODE Canada

1. Communication et action sociale

Description	\$
Le bénéficiaire a réclamé des dépenses avant la date d'entrée en vigueur de l'accord.	<u>(9 334) \$</u>

2. Infrastructure et technologie

Description	\$
Le bénéficiaire a réclamé une dépense avant la date d'entrée en vigueur de l'accord.	<u>(82 416) \$</u>